



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 35 COM

Distribution limitée

WHC-11/35.COM/INF.7A

Paris, 27 mai 2011

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Trente-cinquième session

Paris, Siège de l'UNESCO

19 - 29 juin 2011

**Point 7A de l'ordre du jour provisoire: État de conservation des biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril**

**Compendium sur les déclarations de valeur et de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et ceux discutés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril**

## RÉSUMÉ

Ce document présente, comme il a été demandé par le Comité du patrimoine mondial à sa 32<sup>e</sup> session (voir la décision **32 COM 7B.129**), un compendium sur les déclarations de valeur et de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et ceux discutés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Sur les trente-quatre biens du patrimoine mondial en péril, neuf présentent une déclaration de valeur universelle exceptionnelle, quatre une déclaration de valeur, cinq une justification claire des critères pour l'inscription et quinze aucun de ces éléments.

Sur les huit biens du patrimoine mondial discutés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, un bien présente une déclaration de valeur, deux une justification claire des critères pour l'inscription et cinq aucune justification/déclaration du tout.

## TABLE DES MATIERES

<b>I. BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL</b>	<b>p. 3</b>
<b><u>Biens naturels</u></b>	<b>p. 3</b>
<b>Afrique</b>	<b>p. 3</b>
1. Parc national du Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine)	p. 3
2. Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire)	p. 3
3. Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d'Ivoire et Guinée)	p. 4
4. Parc national des Virunga (République démocratique du Congo)	p. 4
5. Parc national de la Garamba (République démocratique du Congo)	p. 5
6. Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo)	p. 5
7. Parc national de la Salonga (République démocratique du Congo)	p. 6
8. Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo)	p. 6
9. Parc national du Simien (Éthiopie)	p. 7
10. Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar)	p. 8
11. Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger)	p. 9
12. Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal)	p. 10
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>p. 11</b>
13. Sanctuaire de faune de Manas (Inde)	p. 11
<b>Europe et Amérique du Nord</b>	<b>p. 12</b>
14. Parc national des Everglades (Etats-Unis d'Amérique)	p. 12
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>p. 12</b>
15. Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize)	p. 12
16. Parc national de Los Katíos (Colombie)	p. 12
<b><u>Biens culturels</u></b>	<b>p. 13</b>
<b>Afrique</b>	<b>p. 13</b>
17. Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda)	p. 13
18. Ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara (République-Unie de Tanzanie)	p. 14
<b>Etats arabes</b>	<b>p. 15</b>
19. Abou Mena (Égypte)	p. 15
20. Assour (Qal'at Chérqat) (Iraq)	p. 15
21. Ville archéologique de Samarra (Iraq)	p. 15
22. Vieille ville de Jérusalem et ses remparts (site proposé par la Jordanie)	p. 16
23. Ville historique de Zabid (Yémen)	p. 16
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>p. 18</b>
24. Minaret et vestiges archéologiques de Djam (Afghanistan)	p. 18

25. Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan)	p. 18
26. Bam et son paysage culturel (République islamique d'Iran)	p. 19
27. Fort et jardins de Shalimar à Lahore (Pakistan)	p. 19
28. Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines)	p. 19
<b>Europe et Amérique du Nord</b>	<b>p. 20</b>
29. Cathédrale de Bagrati et monastère de Ghélati (Géorgie)	p. 20
30. Monuments historiques de Mtskheta (Géorgie)	p. 20
31. Monuments médiévaux au Kosovo (Serbie) <sup>1</sup>	p. 20
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>p. 20</b>
32. Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura (Chili)	p. 21
33. Zone archéologique de Chan Chan (Pérou)	p. 21
34. Coro et son port (République bolivarienne du Venezuela)	p. 21
<b>II. BIENS DISCUTES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL</b>	<b>p. 21</b>
<b><u>Biens naturels</u></b>	<b>p. 21</b>
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>p. 21</b>
1. Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (Indonésie)	p. 21
<b>Europe et Amérique du Nord</b>	<b>p. 22</b>
2. Forêts vierges de Komi (Fédération de Russie)	p. 22
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>p. 22</b>
3. Réserve de la biosphère Río Plátano (Honduras)	p. 22
<b><u>Biens culturels</u></b>	<b>p. 23</b>
<b>Europe et Amérique du Nord</b>	<b>p. 23</b>
4. Centre historique de la ville de Yaroslavl (Fédération de Russie)	p. 23
5. Tour de Londres (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)	p. 23
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>p. 24</b>
6. Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo-San Lorenzo (Panama)	p. 24
7. Site archéologique de Panamá Viejo et district historique de Panamá (Panama)	p. 24
8. Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou)	p. 25

<sup>1</sup> **Note:** Le Secrétariat a été informé par le conseiller juridique que "le Secrétariat de l'UNESCO suit la pratique des Nations Unies, qui considère que la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999) continue d'être applicable au territoire du Kosovo jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise".

# I. BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

## BIENS NATURELS

### AFRIQUE

#### 1. Parc national du Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine) (N 475)

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présenté au Comité du patrimoine mondial dans le Document *WHC-11/35.COM/8E*.

#### 2. Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire) (N 227)

##### Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 34COM 8E)

##### Brève synthèse

Le Parc national de la Comoé, situé au nord-est de la Côte d'Ivoire avec une superficie de 1 149 450 ha, est une des zones protégées les plus vastes d'Afrique de l'Ouest. Il se distingue par la très grande diversité de sa végétation. Le fleuve Comoé, qui traverse le parc, explique en partie la présence de groupements végétaux usuellement rencontrés au sud, comme les savanes arbustives et des îlots de forêt dense humide. Le bien constitue ainsi un exemple exceptionnel d'habitat de transition entre la forêt et la savane. La variété d'habitats se traduit par une grande diversité des espèces animales.

**Critère (ix) :** Le bien, du fait de sa situation géographique et de sa vaste superficie consacrée à la conservation des ressources naturelles, est une unité d'une importance particulière sur le plan écologique. Sa géomorphologie laisse entrevoir de grandes plaines avec de véritables gouttières creusées par le fleuve Comoé et ses affluents (Bavé, Iringou, Kongo), permettant la remontée vers le nord d'une végétation ombrophile, source de présence d'espèces animales de la zone forestière. Le bien héberge également des intrusions de roches vertes alignées du nord au sud, surmontées de barres rocheuses qui forment dans le centre et le nord des massifs isolés et de petites chaînes de cinq cents à six cents mètres d'altitude. Le Parc national de la Comoé renferme une variété remarquable d'habitats, notamment des savanes, des savanes boisées, des forêts-galeries, des forêts fluviales et des herbages littoraux qui constituent un exemple exceptionnel d'habitats de transition entre la forêt et la savane. Le bien est, à ce jour, l'un des rares sanctuaires de la variété d'espèces biologiques ouest-africaines.

**Critère (x) :** Du fait de sa situation phytogéographique et du passage du fleuve Comoé sur une longueur de 230 kilomètres, le Parc national de la Comoé regorge d'une grande variété d'espèces animales et végétales. Cette situation fait, en effet, du bien une zone où s'interpénètrent les aires de répartition de nombreuses espèces végétales et animales ouest-africaines. Le bien abrite environ 620 espèces végétales, 135 espèces de mammifères (dont 11 pour les primates, 11 pour les carnivores et 21 pour les artiodactyles), 35 espèces d'amphibiens et 500 espèces d'oiseaux (dont un peu moins de 20% sont des migrateurs intra-africains et environ 5% des migrateurs paléarctiques). Parmi les oiseaux, plusieurs espèces dont la protection est d'intérêt mondial sont présentes. Il s'agit de l'Outarde de Denham (*Neotis denhami*), du Calao à casque jaune (*Ceratogymna elata*) et du Calao à joues brunes (*Bycanistes cylindricus*). Le bien abrite aussi 36 des 38 espèces du biome de la savane soudano-guinéenne recensées dans le pays ainsi que des populations résidentes d'espèces devenues rares en Afrique de l'Ouest, à l'image du Jabiru *Ephippiorhynchus senegalensis*. Les différentes eaux de fleuve Comoé et de ses affluents sont l'habitat de 60 espèces de poissons. Chez les reptiles, 3 espèces de crocodiles présentes à l'intérieur du bien-dont le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*) - sont sur la Liste rouge de l'UICN. Le bien abrite également trois

autres espèces menacées que sont le Chimpanzé, le lycaon *Lycaon pictus*, l'éléphant *Loxodonta africana*, le lion *Panthera leo*.

### **Intégrité**

Le Parc national de la Comoé est l'une des rares zones en Afrique de l'Ouest qui ont conservé leur intégrité écologique. Le bien est suffisamment étendu pour garantir l'intégrité écologique des espèces qu'il contient, à condition toutefois de mettre un frein au braconnage. Les limites ont été clairement matérialisées et tracées de manière à inclure des bassins-versants entiers ou des écosystèmes dans leur totalité. Toutefois, si les limites étaient étendues aux monts Gorowi et Kongoli, l'intérêt écologique du bien s'en trouverait grandement accru, car celui-ci pourrait fournir aux éléphants un habitat tout particulièrement approprié et permettrait également de protéger d'autres espèces importantes. Pour cette raison, le Comité du patrimoine mondial a recommandé à l'État partie d'agrandir la partie du Parc située au sud-ouest de manière à inclure les monts Gorowi et Kongoli.

### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2003 à cause des impacts des troubles civils ; le déclin des populations de grands mammifères dû au braconnage croissant et incontrôlé et l'absence de mécanismes de gestion efficaces. La protection du bien est régie par plusieurs lois nationales. Les principaux défis de gestion sont la lutte contre le braconnage, l'occupation humaine, la pression de l'agriculture et l'insuffisance du contrôle de gestion et de l'accès. Pour minimiser ces problèmes, il faudra mettre en place un système efficace de surveillance du bien et des dispositions de gestion participative avec les communautés locales afin de réduire les pressions et les impacts associés à la gestion de zones périphériques. Ces mesures devront se traduire par la prise en main totale du bien par la structure de gestion. Une stratégie de financement durable est aussi indispensable pour garantir les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion à long terme du bien.

### **3. Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d'Ivoire et Guinée) (N 155 bis)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par les deux États parties pour ce bien et est présentement en cours de révision.

### **4. Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) (N 63)**

Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis pour ce bien et est présentement en cours de révision.

#### **Déclaration de valeur (Décision 31 COM 8B.74)**

Le Parc national des Virunga se distingue par sa chaîne de volcans actifs et la richesse de sa diversité d'habitats qui surpasse celle de tout autre Parc africain, avec sa gamme de steppes, savanes et plaines de lave, marécages, basses terres et ceintures forestières afro-montagnardes jusqu'à sa végétation afro-alpine unique et aux champs de glace des monts Rwenzori dont les pics culminent à plus de 5 000 m. Le site inclut les massifs spectaculaires des Rwenzori et des Virunga qui abritent les deux volcans les plus actifs d'Afrique. La grande diversité des habitats a donné lieu à une biodiversité exceptionnelle, notamment des espèces endémiques et des espèces rares et mondialement menacées comme le gorille de montagne.

**Critère (vii):** Le Parc national des Virunga offre certains des paysages de montagne les plus spectaculaires d'Afrique. Les monts Rwenzori aux reliefs tourmentés, avec leurs sommets enneigés, leurs falaises et leurs vallées abruptes, et les volcans du massif des Virunga couverts d'une végétation afro-alpine de fougères arborescentes et de lobélies et leurs pentes

couvertes de forêts denses, sont des lieux d'une beauté naturelle exceptionnelle. Les volcans, qui manifestent leur activité par des éruptions à intervalles réguliers de quelques années, constituent les formes terrestres dominantes de ce paysage exceptionnel. Le Parc présente plusieurs autres panoramas spectaculaires comme les vallées érodées des régions de Sinda et d'Ishango. Le Parc abrite aussi d'importantes concentrations de faune sauvage, notamment des éléphants, buffles et cobs de Thomas, et la plus forte concentration d'hippopotames d'Afrique, avec 20 000 individus vivant sur les berges du lac Édouard et le long des rivières Rwindi, Rutshuru et Semliki.

**Critère (viii):** Le Parc national des Virunga est situé au centre du Rift Albertin, lui-même dépendant de la Vallée du Grand Rift. Dans la partie sud du Parc, l'activité tectonique due à l'extension de l'écorce terrestre dans cette région a fait émerger le massif des Virunga, composé de huit volcans, dont sept sont situés totalement ou partiellement dans le Parc. Parmi eux figurent les deux volcans les plus actifs d'Afrique - le Nyamuragira et le Nyiragongo tout proche - responsables à eux seuls des deux cinquièmes des éruptions volcaniques historiques sur le continent africain et qui se caractérisent notamment par l'extrême fluidité de leurs laves alcalines. L'activité du Nyiragongo a une importance mondiale en tant que témoignage du volcanisme d'un lac de lave : le fond de son cratère est en effet occupé par un lac de lave quasi permanent, qui se vide périodiquement avec des conséquences catastrophiques pour les communautés locales. Le secteur nord du Parc inclut environ 20 % du massif des Monts Rwenzori - la plus vaste région glaciaire d'Afrique et la seule chaîne de montagnes véritablement alpine du continent. Il jouxte le Parc national des Monts Rwenzori en Ouganda, classé au patrimoine mondial, avec qui il partage le Pic Marguerite, troisième sommet d'Afrique (5 109 m).

**Critère (x):** En raison de ses variations d'altitude (de 680 m à 5 109 m), de pluviométrie et de nature de sols, le Parc national des Virunga possède une très grande diversité de plantes et d'habitats qui le mettent au premier rang des Parcs nationaux africains pour la diversité biologique. On a identifié plus de 2 000 plantes supérieures, dont 10 % sont endémiques au Rift Albertin. Les forêts afromontagnardes représentent environ 15 % de la végétation. Le Rift Albertin abrite aussi plus d'espèces de vertébrés endémiques que toute autre région du continent africain et le Parc en possède de nombreux exemples. Le Parc abrite aussi 218 espèces de mammifères, 706 espèces d'oiseaux, 109 espèces de reptiles et 78 espèces d'amphibiens. Il sert aussi de refuge à 22 espèces de primates, dont trois espèces de grands singes - le gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*), le gorille des plaines de l'Est (*Gorilla beringei graueri*) et le chimpanzé de l'Est (*Pan troglodytes schweinfurthi*), et à un tiers de la population mondiale de gorilles de montagne. Les zones de savane du Parc abritent une population diverse d'ongulés et la densité de biomasse de mammifères sauvages est l'une des plus hautes de la planète (314 tonnes/km<sup>2</sup>). Parmi les ongulés, on trouve certains animaux rares comme l'okapi (*Okapi johnstoni*), endémique à la RDC, et le céphalophe rouge (*Cephalophus rubidus*), endémique aux Monts Rwenzori. Le Parc comporte aussi d'importantes zones humides essentielles pour l'hivernage de l'avifaune paléarctique.

## **5. Parc national de la Garamba (République démocratique du Congo) (N 136)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis pour ce bien et est présentement en cours de révision.

## **6. Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) (N 137)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis pour ce bien et est présentement en cours de révision.

## **7. Parc national de la Salonga (République démocratique du Congo) (N 280)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis pour ce bien et est présentement en cours de révision.

## **8. Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo) (N 718)**

### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 34COM 8E)**

#### **Brève synthèse**

La Réserve de Faune à Okapis possède une flore d'une exceptionnelle diversité et abrite de nombreuses espèces endémiques et menacées, dont 1/6ème de la population existante d'okapis. La Réserve protège 1/5ème de la forêt d'Ituri, un refuge pléistocène dominé par une forêt dense sempervirente de « Mbau » et par une forêt humide semi-sempervirente qui s'entremêle avec des forêts marécageuses qui poussent le long des cours d'eau, avec des clairières localement appelées « edos » et des inselbergs.

**Critère (x) :** Sa localisation biogéographique, ses biotopes exceptionnellement riches et la présence de nombreuses espèces rares ou absentes des forêts de basse altitude adjacentes, suggèrent que la forêt d'Ituri a vraisemblablement servi, au cours des périodes climatiques antérieures plus sèches, de refuge pour la forêt tropicale humide. Au nord de la Réserve, des inselbergs granitiques abritent une flore particulière spécialement adaptée à ce microclimat, caractérisée par de nombreuses espèces endémiques telles que le Cycade géant (*Encepholarcus ituriensis*).

La Réserve compte 101 espèces de mammifères et 376 espèces d'oiseaux répertoriées. La population de l'espèce endémique Okapi (*Okapia johnstoni*), une girafe de forêt, est estimée à 5 000 individus. Parmi les autres mammifères endémiques à la forêt nord-est de la RDC identifiés dans la Réserve, se trouvent également la genette aquatique (*Osbornictis piscivora*) et la genette géante (*Genetta victoriae*). La Réserve abrite 17 espèces de primates (dont 13 diurnes et 4 nocturnes), le nombre le plus élevé pour une forêt africaine, dont 7 500 chimpanzés (*Pan troglodytes*).

La Réserve compte également l'une des populations d'ongulés de forêts les plus variées avec 14 espèces dont 6 espèces de céphalophes. Elle abrite la plus importante population d'éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) encore présente à l'est de la RDC, estimée à 7 500 individus, et elle est importante pour la conservation d'autres espèces de forêt comme le bongo (*Tragelaphus eurycerus*), l'antilope naine (*Neotragus batesi*), le chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), le buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*) et l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*). Elle est également répertoriée comme l'une des aires protégées les plus importantes d'Afrique pour la conservation des oiseaux avec la présence de nombreuses espèces emblématiques comme le paon du Congo (*Afropavo congensis*), ainsi que de nombreuses espèces endémiques à l'est de la RDC.

#### **Intégrité**

Les forêts de la Réserve comptent parmi les plus préservées de l'est du Bassin du Congo, et sa superficie est considérée comme suffisante pour maintenir sa faune. La Réserve fait partie d'un plus grand paysage forestier, celui de l'Ituri, qui reste peu touché par l'exploitation forestière et agricole.

#### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

Le bien est protégé par un statut de Réserve de faune. La Réserve abrite une importante population autochtone, les pygmées Mbuti et Efe, pour laquelle l'écosystème forestier est essentielle économiquement et culturellement. Un plan de gestion comportant trois zones de gestion à l'intérieur de la Réserve a été proposé.

Cela inclut une zone intégralement protégée de 282.000 ha, comprenant 20% de la Réserve où toute chasse est prohibée et une zone à usage traditionnel de 950.000 ha, dans laquelle une chasse autogérée faisant appel à des méthodes traditionnelles est autorisée pour couvrir les besoins élémentaires des populations humaines de la Réserve en produits forestiers. Les installations permanentes et les défrichages agricoles sont autorisés dans une zone d'implantation de 18.000 ha qui comprend une étroite bande de chaque côté de la route nationale 4, qui traverse le secteur central de la Réserve, et le long d'une autre route secondaire qui relie Mambasa à Mungbere, à l'extrême est du bien. Il est prévu que la zone intégralement protégée soit déclarée parc national. Une zone-tampon de 50 km de large a été définie tout autour de la Réserve.

Contrôler l'immigration dans la zone d'implantation, circonscrire les empiètements agricoles à l'intérieur de la zone de 10 km de large située le long de la route et s'assurer de l'implication des populations autochtones, pygmées Mbuti et Efe, dans la gestion de la Réserve seront les enjeux majeurs de la gestion de cette Réserve. Un autre enjeu clé de la gestion concerne le contrôle du braconnage commercial et de l'exploitation minière artisanale. Alors que la Réserve bénéficie de l'appui de diverses ONG et de financements supplémentaires, il devient impératif d'obtenir des ressources humaines et logistiques afin d'assurer la gestion efficace du bien et de sa zone-tampon.

## **9. Parc national du Simien (Éthiopie) (N 9)**

### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 34COM 8E)**

#### **Brève synthèse**

Le parc national du Simien, situé dans le nord de l'Éthiopie, est un paysage spectaculaire, où l'érosion massive survenue au cours de millions d'années a formé des pics accidentés, de profondes vallées et des précipices atteignant jusqu'à 1500 m de profondeur. Le parc est d'une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité car il est le refuge d'espèces menacées, notamment *Walia ibex*, une chèvre des montagnes que l'on ne trouve nulle part ailleurs, le babouin gelada et le loup d'Éthiopie.

**Critère (vii) :** Le paysage spectaculaire du bien fait partie du massif montagneux du Simien qui se trouve à la frontière nord du grand plateau éthiopien et comprend le plus haut sommet d'Éthiopie, Ras Dejen. Le plateau vallonné des montagnes du Simien qui subit des phénomènes d'érosion depuis des millions d'années est sillonné de falaises à pic et de profondes gorges d'une beauté naturelle exceptionnelle. Certaines falaises atteignent 1500 m de haut et la falaise nord s'étend sur près de 35 km. Les montagnes sont séparées par des vallées profondes au nord, à l'est et au sud et offrent de vastes panoramas sur les vallées creusées de canyons accidentés. Le panorama spectaculaire qu'offrent les montagnes du Simien est considéré comme rival du Grand Canyon du Colorado.

**Critère (x) :** Le bien est d'une importance exceptionnelle pour la conservation de la biodiversité. Il fait partie du Centre de diversité pour les plantes afro-alpines, il est un point névralgique de la biodiversité afro-montagnarde orientale et il abrite de nombreuses espèces menacées. La région des falaises du parc est le principal habitat de l'espèce menacée du *Walia ibex* (*Capra walie*), bouquetin d'Abyssinie qui est endémique des montagnes du Simien. Parmi les espèces endémiques des montagnes éthiopiennes et dépendant des landes et des herbages afro-alpins se trouvent le loup d'Éthiopie (*Canis simensis*), considéré comme l'espèce de canidé la plus rare au monde, et le babouin gelada (*Theropithecus gelada*). D'autres espèces de grands mammifères comprennent le babouin Anubis, le babouin Hamadryas, l'antilope oréotrague et le chacal doré (*Canis aureus*). Le parc est aussi une importante réserve d'oiseaux endémiques des plateaux éthiopiens. Au total, le parc abrite plus de 20 espèces de grands mammifères et plus de 130 espèces d'oiseaux. Les montagnes recèlent 5 espèces de petits mammifères et 16 espèces endémiques de l'Érythrée et / ou de l'Éthiopie ainsi qu'une importante population du rare gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), une espèce spectaculaire de vautour. La richesse du parc en espèces et habitats résulte de la grande diversité des conditions - altitude, topographie et climat - des écosystèmes afro-alpins et afro-montagnards.

## **Intégrité**

Le bien était situé dans une zone habitée par les hommes et, au moment de l'inscription, 80% du parc était utilisé par l'homme d'une manière ou d'une autre. Les menaces pesant sur l'intégrité du parc sont l'installation humaine, les cultures et l'érosion des sols, en particulier autour du village de Gich ; les incendies fréquents dans les forêts de bruyères ; l'importance excessive du bétail et des animaux d'élevage. Les activités agricoles et pastorales, y compris les cultures sur des superficies importantes du bien et le pacage d'une population importantes d'animaux d'élevage ont sévèrement affecté les valeurs naturelles du bien, notamment l'habitat fragile du *Walia ibex* et du loup d'Éthiopie. Les limites du bien comprennent des zones clés essentielles pour conserver les valeurs scéniques du bien. Toutefois, elles n'englobent pas toutes les zones nécessaires pour préserver et améliorer les populations de *Walia ibex* et de loups d'Éthiopie. Une proposition de révision et d'extension des limites du parc a été formulée dans l'inscription d'origine. Tandis que la présence humaine menace l'intégrité du bien inscrit à l'origine, les deux extensions proposées du parc national (les réserves de Masarerya et de Limalimo ainsi que les secteurs de Ras Dejen et de Silki-Kidis Yared) et les corridors qui les relient ne sont ni habités ni cultivés et sont peuplés des principales espèces qui sont au cœur de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Plusieurs évaluations ont considéré qu'une extension du bien jusqu'aux limites du parc national et qui inclurait des zones faiblement peuplées est une nécessité pour conserver la valeur universelle exceptionnelle.

## **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

Le parc national a été établi en 1969 et est reconnu et protégé dans le cadre de la législation nationale sur les zones protégées. Le bien requiert une gestion et un entretien efficaces ainsi qu'une augmentation des effectifs et du niveau de leur formation. Les tâches principales de gestion du parc sont la protection efficace des espèces les plus rares et une coopération étroite avec les communautés locales afin de réduire la pression qu'exercent sur les ressources du parc l'extension des cultures, le bétail trop nombreux et la surexploitation des ressources naturelles. Le niveau des pressions exercées sur le bien est susceptible d'augmenter en raison du changement climatique. Un soutien financier important est nécessaire pour la gestion du parc et le développement de revenus alternatifs pour les communautés locales. Il est essentiel de développer et de mettre en œuvre un plan de gestion et d'en effectuer le suivi, ainsi que de réviser et d'étendre les limites du parc, avec la pleine participation des communautés locales. Le partenariat avec la communauté est particulièrement important afin de réduire la dépendance de cette dernière à l'égard d'une utilisation non durable des ressources du parc national ainsi que de développer des modes de vie durables. Un financement approprié pour aider au relogement des populations vivant dans l'emprise du bien, sur une base entièrement volontaire, mais aussi pour introduire une gestion efficace du pacage dans le bien, est essentiel pour réduire les pressions extrêmes exercées sur la faune et la flore du bien. Améliorer et développer les équipements pour l'écotourisme, sans affecter les valeurs naturelles et la beauté scénique du parc permettra de dégager des revenus supplémentaires pour le bien. Une éducation à l'environnement et des programmes de formation sont également nécessaires pour soutenir les communautés qui vivent dans le parc et dans ses environs ainsi que pour encourager leur soutien et leur participation à la gestion du bien afin de garantir le maintien de sa valeur universelle exceptionnelle.

## **10. Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar) (N 1257)**

### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 31 COM 8B.9)**

Les forêts pluviales d'Atsinanana sont un bien sériel qui comprend six éléments. On y trouve une diversité biologique exceptionnelle au niveau mondial et une quantité extraordinaire d'espèces végétales et animales endémiques. Dans le bien, le taux d'endémisme avoisine 80 à 90 pour cent pour tous les groupes, et les familles et genres endémiques sont communs. Le bien sériel comprend une sélection représentative des habitats les plus importants du biote unique des forêts pluviales de Madagascar, y compris de nombreuses espèces animales et végétales menacées et endémiques.

**Critère (ix)** : les forêts pluviales d'Atsinanana sont des forêts reliques, essentiellement associées à des terrains abrupts le long de l'escarpement et des montagnes de l'est de Madagascar. Les zones protégées comprises dans ce bien sériel ont acquis une importance critique pour le maintien de processus écologiques en cours nécessaires à la survie de la biodiversité unique de Madagascar. Cette biodiversité est le reflet de l'histoire géologique et de la situation géographique de l'île. Madagascar est la quatrième plus grande île du monde ; elle est séparée de toute autre masse terrestre depuis au moins 60 à 80 millions d'années de sorte que la majorité de ses plantes et de ses animaux ont évolué dans l'isolement. Ces forêts ont également été un important refuge pour des espèces durant les périodes passées de changements climatiques et joueront un rôle essentiel pour l'adaptation et la survie des espèces à la lumière des futurs changements climatiques.

**Critère (x)** : à l'intérieur du bien, le taux d'endémisme est d'environ 80 à 90 pour cent pour tous les groupes, et les familles et genres endémiques sont communs. Madagascar est parmi les premiers pays de mégadiversité du monde et possède un nombre extraordinairement élevé (env. 12 000) d'espèces de plantes endémiques. Le bien revêt aussi une importance mondiale pour la faune, en particulier les primates : les cinq familles de primates malgaches, toutes les familles de lémurins endémiques, sept genres endémiques de rongeurs, six genres endémiques de carnivores et plusieurs espèces de chiroptères y sont représentés. Sur les 123 espèces de mammifères non volants de Madagascar (dont 72 sont sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées), 78 sont présentes à l'intérieur du bien. L'importance critique du bien est encore renforcée par le fait que la déforestation n'a laissé, dans l'est de Madagascar, que 8,5 pour cent des forêts d'origine et le bien protège des zones clés de cet habitat restant.

Tous les éléments du bien sériel sont officiellement protégés en tant que parcs nationaux et ont des plans de gestion en application. Les problèmes de gestion clés sont le contrôle efficace de l'empiétement agricole et de l'exploitation des ressources (exploitation du bois, chasse et exploitation minière de gemmes). Pour résoudre ces problèmes, il faudra appliquer des stratégies de gestion claires et coordonnées afin de gérer les éléments de ce bien sériel comme une seule et unique entité. Une planification et une gestion coordonnée de ce bien sériel avec les aires protégées et les corridors forestiers adjacents sont également requises et, pour cela, il faudra obtenir des ressources financières et humaines additionnelles. Il existe une possibilité d'extension du bien pour inclure des aires protégées et des corridors forestiers adjacents dès que ces éléments rempliront les conditions d'intégrité.

## **11. Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger) (N 573)**

### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 34COM 8E)**

#### **Brève synthèse**

La réserve de l'Aïr et du Ténéré est une des plus grandes aires protégées d'Afrique, avec 7,736,000 hectares. Elle est le dernier bastion de faune Saharo Sahélienne au Niger. Elle comprend deux zones principales : le massif montagneux de l'Aïr qui atteint 2000 mètres d'altitude et la vaste plaine du désert du Ténéré. L'Aïr présente, au sein d'un environnement désertique, un îlot de végétation sahélienne avec des composantes soudaniennes et des composantes saharo méditerranéennes.

**Critère (vii)** : L'Aïr constitue un îlot de type sahélien isolé dans un environnement désertique saharien. Il constitue de ce fait un ensemble d'écosystèmes relictuels remarquable allié à des paysages de montagnes et de plaines d'un intérêt et d'une valeur esthétique exceptionnels. Les dunes vives du Ténéré modifient rapidement le paysage par déplacement et dépôt de sable. La région contient des montagnes de marbres bleus qui présentent un intérêt esthétique particulier.

**Critère (ix)** : La réserve de l'Aïr et du Ténéré est le dernier bastion de faune Saharo Sahélienne au Niger. L'isolement dans lequel se trouve l'Aïr et la présence peu marquée de l'homme font que de nombreuses espèces sauvages éliminées dans d'autres régions du Sahara et du Sahel survivent ici. Le bien contient une grande diversité d'habitats (dunes vives,

dunes fixées, regs sableux, vallées falaises, canyons, plateaux sommitaux, gueltas etc.) nécessaires pour la conservation de la diversité biologique Saharo sahélienne.

**Critère (x) :** Le bien contient des habitats naturels importants pour la survie de trois antilopes du désert du Sahara sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées : la gazelle dorcas (*Gazella dorcas dorcas*) ; la gazelle leptocère (*Gazella leptoceros*) ; et l'addax (*Addax nasomaculatus*). Environ un sixième de la réserve bénéficie du statut de sanctuaire pour la protection de l'addax. Le bien contient d'importantes populations d'espèces d'ongulés du Sahara et d'espèces de carnivores tels que le fennec, le renard de rüppell et le guépard. Le massif de l'Aïr constitue également une zone de transit pour un grand nombre d'oiseaux migrateurs afrotropicaux et paléarctiques. En total, 40 espèces de mammifères, 165 espèces d'oiseaux, 18 espèces de reptiles et une espèce d'amphibien ont été identifiées dans la Réserve. Au niveau de la flore, on trouve dans la steppe les espèces *Acacia ehrenbergiana*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Maerua crassifolia*, et au sol les espèces *Panicum turgidum* et *Stipagrostis vulnerans*. Dans les vallées les plus importantes, où les stocks d'eau dans les réservoirs alluviaux sont conséquents, un habitat très spécifique se développe associant une strate ligneuse dense avec des palmiers doum, des palmiers dattiers, *Acacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Boscia senegalensis*, *Salvadora persica*, et un tapis herbacé avec entre autres *Stipagrostis vulnerans*.

### **Intégrité**

Le bien est une des plus grandes aires protégées d'Afrique avec une superficie de 7.736.000 ha. Sa partie centrale (1.280.500ha) est classée réserve intégrale (sanctuaire des Addax). Les espèces du désert étant présentes en très faible densité, ces dimensions sont essentielles à leur survie. Dans les limites des monts de l'Aïr et du désert du Ténéré, les limites sont marquées à tous les points d'accès principaux. Une extension au sud-ouest, pour inclure un site utile à la faune dans certaines conditions de pluviosité et pour tenir compte de la migration de l'addax au sud-est vers la région du mont Termit, serait envisagée.

### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1992 à cause d'instabilité politique et dissensions entre les populations. Le bien bénéficie d'une protection légale et d'une gestion satisfaisante, soutenues par les appuis techniques et financiers de l'Etat et des partenaires au développement. Il ne dispose pas d'un plan de gestion. La chasse et l'exploitation des produits ligneux sont interdites dans la réserve ; de même l'accès au sanctuaire des addax est strictement interdit. Le braconnage et le pâturage abusif sont les principales menaces auxquelles est confronté le bien. Ces menaces connaissent un début de solution avec les activités de surveillance et de sensibilisation, mais beaucoup reste encore à faire pour les combattre définitivement. Pour minimiser ces problèmes, il faudra renforcer la présence physique des autorités de gestion dans la réserve, clarifier les droits respectifs d'utilisation du sol et d'accès aux ressources des populations locales, améliorer le suivi et la surveillance du bien pour s'attaquer aux problèmes de braconnage et d'extraction illégale des ressources naturelles et mettre fin aux activités commerciales de ramassage du bois et de la chaume sur le bien. La gestion durable et la conservation de ce bien nécessitent le renforcement de l'appui financier et technique de la part de l'Etat et des partenaires au développement, en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion du site, La mise en œuvre effective du cadre de concertation inter-communal, et de l'accord de cogestion des ressources naturelles du bien entre l'Etat et les communes concernées.

## **12. Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal) (N 153)**

### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 34COM 8E)**

#### **Brève synthèse**

Situé en zone soudano-guinéenne, le Parc National du Niokolo-Koba est caractérisé par l'ensemble des écosystèmes typiques de cette région, sur une superficie de 913 000ha. On y

note des formations de forêts-galeries, des savanes herbacées inondables, des mares, des forêts sèches et denses ou claires à sous-bois, des pentes et collines rocheuses et des Bowés dénudés, arrosées par des grands cours d'eau (Gambie, Sereko, Niokolo, Koulountou). Cette diversité floristique remarquable justifie la présence d'une grande richesse faunique marquée par : l'élan de Derby (la plus grande des antilopes d'Afrique), le chimpanzé, le lion, le léopard, une importante population d'éléphants et de très nombreuses espèces d'oiseaux, reptiles et amphibiens.

**Critère (x) :** Le Parc national du Niokolo-Koba regroupe l'ensemble des écosystèmes particuliers de la zone bioclimatique soudanienne tels que des grands cours d'eau (Gambie, Sereko, Niokolo, Koulountou), leurs forêts-galeries, des savanes herbacées inondables, des mares, des forêts sèches et denses ou claires à sous-bois, des pentes et collines rocheuses, et des Bowés dénudés. Le bien abrite une diversité faunique remarquable et unique dans la sous-région. On y dénombre plus de 70 espèces de mammifères, 329 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 20 espèces d'amphibiens et un nombre important d'invertébrés. Les lions, réputés les plus grands d'Afrique, constituent une attraction particulière, ainsi que les élans de Derby, les plus grandes antilopes qui soient. D'autres espèces importantes sont aussi présentes comme l'éléphant, le léopard, le chimpanzé et le lycaon. La richesse des habitats doit être notée, tout comme la diversité de la flore, importante avec plus de 1500 espèces de plantes.

### **Intégrité**

D'une superficie approchant le million d'hectares, le Parc national du Niokolo-Koba a une taille suffisante pour qu'on y distingue les aspects majeurs du fonctionnement de l'écosystème de type savane guinéenne, et pour garantir la survie des espèces qui s'y trouvent. Toutefois, des rapports indiquent un braconnage considérable des éléphants. Les barrages envisagés sur la Gambie et le Niokolo-Koba sont également un sujet de préoccupation car ils auraient des conséquences désastreuses pour l'intégrité écologique du bien.

### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

Le parc est géré par une administration de gestion placée sous la tutelle directe de l'Etat à travers le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et la Direction des Parcs Nationaux. En 2002, un plan d'aménagement et de gestion a été élaboré. Ce plan devrait être mis à jour selon des révisions régulières afin de renforcer la conservation du bien en le dotant des ressources adéquates pour sa mise en œuvre effective.

Le bien, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2007, est sujet à de multiples pressions comme le braconnage, les feux de brousse, le tarissement prématuré des mares et l'envahissement de celles-ci par les végétaux. A cela il faut ajouter la croissance démographique et la pauvreté des sols alentours qui ont entraîné l'empiètement des terres agricoles et la divagation du bétail dans le parc. Les priorités pour la protection et la gestion du bien sont donc de mettre en œuvre des mesures urgentes pour faire cesser le braconnage, d'améliorer le programme de suivi écologique du parc, de mettre en place un plan de survie des espèces menacées, de remédier à l'assèchement prématuré des mares et leur envahissement par les végétaux ou de trouver des solutions alternatives, et de minimiser les mouvements illégaux de bétail. Il est aussi nécessaire d'améliorer la coopération transfrontalière et les mesures visant à protéger les zones tampons et les corridors écologiques à l'extérieur du parc. Pour la gestion à long terme, la protection du bien devra être une priorité de la politique, des projets et des budgets nationaux avec l'aide des partenaires au développement.

## **ASIE ET PACIFIQUE**

### **13. Sanctuaire de faune de Manas (Inde) (N 338)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présenté au Comité du patrimoine mondial dans le Document *WHC-11/35.COM/8E*.

## **EUROPE ET AMERIQUE DU NORD**

### **14. Parc national des Everglades (Etats-Unis d'Amérique) (N 76)**

#### **Déclaration de valeur (Décision 30 COM 11B)**

Le Parc national des Everglades est la plus grande réserve de nature sauvage subtropicale du continent nord américain. Sa situation au point de contact entre l'Amérique tempérée et subtropicale, ses eaux douces et saumâtres, ses baies peu profondes et ses eaux côtières plus profondes créent un ensemble d'habitats qui abrite une flore et une faune très diversifiées. Il possède l'écosystème de mangrove le plus étendu de l'hémisphère occidental, la plus vaste prairie de souchet continue et le principal lieu de nidification des oiseaux aquatiques d'Amérique du Nord.

**Critère (viii)** : Les Everglades occupent un vaste lit marin, presque plat, qui a été englouti à la fin de la dernière période glaciaire. Leur substratum calcaire est l'une des zones les plus actives de sédimentation carbonatée contemporaine.

**Critère (ix)** : Le parc des Everglades comprend de vastes zones humides subtropicales et des écosystèmes côtiers/marins constitués de marais d'eau douce, de feuillus tropicaux, de pins en terrain rocailleux, de vastes mangroves, de marais salants et d'écosystèmes d'algues marines importants pour les activités de pêche commerciale et sportive. Les processus biologiques complexes vont des associations d'algues élémentaires en passant progressivement par des espèces supérieures pour arriver finalement aux prédateurs primaires comme l'alligator, le crocodile et la panthère de Floride ; la chaîne alimentaire est parfaitement évidente et ininterrompue. Le mélange d'espèces sauvages subtropicales et tempérées ne se retrouve nulle part ailleurs aux États-Unis.

**Critère (x)** : Le Parc national des Everglades offre un remarquable exemple de processus biologiques viables. L'exceptionnelle variété de son habitat aquatique en a fait un sanctuaire pour nombre d'oiseaux et de reptiles ; il sert également de refuge à une vingtaine d'espèces rares, en péril et menacées, comme la panthère de Floride, le milan à long bec, l'alligator, le crocodile et le lamantin. Il constitue un habitat vital pour la reproduction et l'affouragement de plus de 400 espèces d'oiseaux, abrite les lieux de nidification les plus importants pour les oiseaux d'eau en Amérique du Nord et forme un important couloir de migration.

## **AMERIQUE LATINE ET CARAIBES**

### **15. Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize) (N 764)**

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

### **16. Parc national de Los Katíos (Colombie) (N 711)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis pour ce bien et est présentement en cours de révision.

## **BIENS CULTURELS**

### **AFRIQUE**

#### **17. Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda) (C 1022)**

##### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 34COM 8E)**

###### **Brève synthèse**

Le site des tombes des rois du Buganda couvre une superficie 26,8 hectares de collines à Kasubi, dans la ville de Kampala.

Le site est un centre spirituel majeur pour les Bagandas, où les pratiques traditionnelles et culturelles ont été préservées. Les tombes de Kasubi sont le lieu religieux le plus actif du royaume, où des rituels sont encore fréquemment pratiqués. Demeure funéraire des quatre derniers Kabakas (rois), le site est aussi un centre religieux pour la famille royale, un lieu où le Kabaka et ses représentants accomplissent des rites importants de la culture du Buganda. C'est un lieu où les liens de communication avec le monde des esprits sont maintenus.

Son organisation spatiale, commençant à la limite du site définie par la traditionnelle clôture d'arbres à écorce, en passant par la maison des gardes, la cour principale et atteignant son apogée avec l'imposant bâtiment au toit de chaume, abritant les tombes des quatre Kabakas, est le meilleur exemple existant de palais/ensemble funéraire des Bagandas.

En son centre sur la colline se dresse le principal édifice funéraire, le "Muzibu-Azaala-Mpanga", chef-d'œuvre de cet ensemble. Un édifice funéraire a existé depuis le XIIIe siècle. Le bâtiment le plus récent est l'ancien palais des Kabakas des Bagandas, construit en 1882 et converti en sépulture royale en 1884. Le Muzibu-Azaala-Mpanga abrite désormais quatre tombes royales.

Le principal édifice funéraire, de plan circulaire et surmonté d'un dôme, est un exemple majeur de réalisation architecturale érigée à l'aide de matériaux organiques composés de poteaux de bois, chaume, roseaux et clayonnage. Ses dimensions inhabituelles et les remarquables détails d'assemblage témoignent du génie créateur des Bagandas et en font un chef-d'œuvre dans la forme et la réalisation. Il s'agit d'un exemple intact exceptionnel du style architectural développé par le puissant royaume du Buganda à partir du XIIIe siècle.

Les éléments bâtis et naturels du site des tombes de Kasubi sont chargés de valeurs historiques, traditionnelles et spirituelles. Le site est un centre spirituel majeur pour les Bagandas et le lieu de culte le plus actif du royaume. Les structures et les pratiques traditionnelles qui y sont associées sont une des représentations exceptionnelles de la culture africaine et décrivent la continuité d'une tradition vivante. La signification essentielle du site réside dans sa valeur immatérielle faite de croyances, spiritualité, continuité et identité du peuple Baganda. Le site est un important symbole historique et culturel pour l'Ouganda et l'Afrique de l'Est dans son ensemble.

**Critère (i) :** Le site des tombes de Kasubi est un chef d'œuvre du génie créateur humain, tant par sa conception que par son exécution.

**Critère (iii) :** Le site des tombes de Kasubi témoigne avec éloquence des traditions culturelles vivantes des Bagandas.

**Critère (iv) :** L'organisation spatiale du site des tombes de Kasubi est le plus bel exemple de palais/ensemble architectural Baganda. Construit dans la plus pure tradition de l'architecture et de la conception palatiale Ganda, il atteste des techniques développées au fil des siècles.

**Critère (vi) :** Les éléments bâtis et naturels du site des tombes de Kasubi sont chargés de valeurs historiques, traditionnelles et spirituelles. C'est un pôle spirituel majeur pour les Bagandas, et le lieu de culte le plus actif du royaume.

### **Intégrité (2010)**

La limite du territoire sur lequel les tombes sont implantées est clairement définie par les traditionnels arbres à écorce (*Ficus* sp.) et coïncide avec la frontière traditionnelle de 1882. Ces marqueurs vivants ont été utiles pour éviter les empiètements à des fins de construction résidentielle et autres développements, préservant ainsi la taille originale du site. La conception architecturale du palais incluant la disposition des édifices et des tombes / sépultures des membres de la famille royale autour du Muzibu-Azaala- Mpanga, reflet de la structure palatiale traditionnelle, est maintenue dans son ensemble original.

Bien que le récent incendie tragique, qui a détruit le principal édifice funéraire, ait entraîné la disparition d'un attribut clé, les traditions culturelles associées aux constructions en bois, chaume, roseaux et clayonnage sont toujours vivantes et en permettront la reconstruction.

Les autres structures traditionnelles sont toujours en place et les principaux attributs se rapportant aux pratiques cérémoniales et religieuses traditionnelles ainsi qu'au régime foncier et à l'occupation des sols, sont toujours maintenus.

### **Authenticité (2010)**

L'authenticité des tombes des rois du Buganda à Kasubi se reflète dans la continuité des pratiques traditionnelles et culturelles qui sont associées au site. Le système funéraire original des Kabakas du Buganda est toujours maintenu. Le Muzibu-Azaala- Mpanga disposé au milieu des autres édifices, avec une grande cour centrale (Olugya) et une avant-cour abritant la maison des tambours et la maison des gardes, sont un ensemble palatial typique du royaume du Buganda. L'utilisation du toit de chaume reposant sur des structures arrondies de feuilles de palmier est préservée, de même que les éléments intérieurs et les matériaux de finition tels que les poteaux de bois habillés d'écorces décoratives. Bien que l'authenticité du site ait été affaiblie par la perte, en raison de l'incendie, de la principale structure tombale, le savoir-faire architectural traditionnel de l'édifice et les compétences requises sont toujours disponibles pour en permettre la reconstruction. Un facteur qui, conjugué à l'importante documentation existant sur l'édifice, va permettre une authentique rénovation de ce principal attribut.

### **Éléments requis en matière de protection et de gestion (2010)**

Géré par le royaume du Buganda, le bien a officiellement été promulgué site protégé par le texte réglementaire n° 163 de 1972 et la loi 22 de 1967 sur les monuments historiques. Ce statut légal a été renforcé par la Constitution nationale (1995). La loi sur les monuments historiques protège les tombes de Kasubi des empiètements résidentiels et autres occupations incompatibles avec son caractère. Le sol qui accueille les tombes est régi par la loi agraire (1998). Le titre foncier est confié en dépôt au Kabaka (roi) pour le compte du royaume.

La protection du site est renforcée par les diverses politiques de tourisme de l'Ouganda. Le site possède un plan de gestion général approuvé (2009 - 2015). Un gestionnaire de site est en place.

La plus grande menace qui pèse sur le site est l'incendie. Il est nécessaire d'élaborer un plan de gestion des risques détaillé pour prendre en compte cette menace, en particulier, et de veiller à ce que la documentation sur le site soit aussi complète que possible et conservée en sécurité.

Afin de garantir la préservation dans le temps des procédés de construction traditionnels associés au site, il est actuellement nécessaire de former des jeunes gens éduqués.

Il est également nécessaire de veiller à ce que les principes guidant la reconstruction du principal édifice funéraire soient convenus par l'ensemble des parties prenantes clés - le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, le royaume du Buganda et le gouvernement de la République de l'Ouganda - et que le processus de recréation de l'édifice soit méthodique, basé sur des faits et convenablement consigné.

## **18. Ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara (République-Unie de Tanzanie) (C 144)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat

*Compendium sur les déclarations de valeur et de valeur universelle  
exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du  
patrimoine mondial en péril et ceux discutés pour inscription sur la Liste du  
patrimoine mondial en péril*

*WHC-11/35.COM/INF.7A, p. 14*

partie pour ce bien et est présenté au Comité du patrimoine mondial dans le Document *WHC-11/35.COM/8E*.

## ETATS ARABES

### 19. Abou Mena (Égypte) (C 90)

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

### 20. Assour (Qal'at Chergat) (Iraq) (C 1130)

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

A l'époque de l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial (2003), les critères pour l'inscription ont été définis comme suit (voir la Décision **27 COM 8C.45**):

**Critère (iii):** Fondée au troisième millénaire avant J.-C., la période faste d'Assur va du XIXe au IXe siècle avant J.-C., période pendant laquelle elle fut la première capitale de l'empire Assyrien. Assur fut également la capitale religieuse des Assyriens, et le lieu de couronnement et d'enterrement de leurs rois;

**Critère (iv):** Les vestiges mis au jour des édifices publics et résidentiels d'Assur offrent un témoignage exceptionnel de l'évolution des pratiques de construction, de la période sumérienne et akkadienne à l'empire assyrien, ainsi que pendant le bref réveil observé pendant la période parthe.

### 21. Ville archéologique de Samarra (Iraq) (C 276 rev)

#### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 31 COM 8B.23)**

L'ancienne capitale de Samarra, datant de 836-892, fournit un témoignage exceptionnel du califat abbasside qui constituait le principal empire islamique de cette période et qui s'étendait de la Tunisie à l'Asie centrale. C'est la seule capitale islamique subsistante qui conserve son plan d'origine, son architecture et ses arts tels que la mosaïque et la sculpture. Samarra possède le plan le mieux préservé d'une grande ville antique, abandonnée très tôt, évitant ainsi la constante reconstruction des villes plus pérennes.

Samarra était la seconde capitale du califat abbasside après Bagdad. Depuis la disparition des monuments de Bagdad, Samarra représente le seul vestige matériel du califat à son apogée.

La ville préserve deux des plus grandes mosquées (Al-Malwiya et Abu Dulaf) et des minarets les plus inhabituels, ainsi que les plus grands palais du monde islamique (palais califal Qasr al-Khalifa, al-Ja'fari, al Ma'shuq, et d'autres). Divers types de stuc sculpté, connus sous le nom de style de Samarra, furent développés ici et s'étendirent à d'autres contrées du monde musulman à l'époque. Un nouveau type de céramique vit également le jour à Samarra : la poterie lustrée, aux reflets métalliques pour imiter les ustensiles en métaux précieux tels que l'or et l'argent.

**Critère (ii):** Samarra représente une phase architecturale remarquable de la période abbasside du fait de ses mosquées, de son développement, du plan de ses rues et de ses bassins, de sa décoration architecturale et de son industrie de la céramique.

**Critère (iii):** Samarra est le plus bel exemple en bon état de conservation de l'architecture et de l'urbanisme du califat abbasside, qui s'étendit de la Tunisie à l'Asie centrale et fut l'une des grandes puissances mondiales de cette période. Les vestiges matériels de cet empire sont habituellement assez mal conservés car les constructions étaient fréquemment en briques crues et en briques réutilisées.

**Critère (iv):** Les bâtiments de Samarra représentent un nouveau concept artistique dans l'architecture islamique - comme on le voit dans les mosquées Malwiya et Abu Dulaf - constituant un exemple unique de planification, de capacité et de construction de mosquées islamiques par rapport à ceux qui le précèdent et ceux qui suivent. Par leurs dimensions imposantes et leurs minarets uniques, ces mosquées expriment la fierté et la puissance politique et religieuse correspondant à la puissance et à la fierté de l'État à cette époque.

Depuis le début de la guerre en Irak en 2003, ce bien a été occupé par des forces multinationales qui l'utilisent comme un théâtre d'opérations militaires.

Les conditions d'intégrité et d'authenticité semblent remplies dans la mesure où une évaluation est possible sans mission technique d'évaluation. Après l'abandon du califat, l'occupation a continué dans plusieurs zones près du cœur de la cité moderne mais la plus grande partie de la zone restante est restée intacte depuis le début du XXe siècle. Le site archéologique est partiellement préservé, avec des pertes essentiellement dues au labourage et à la culture - mais moindres que dans d'autres grands sites. Les travaux de restauration satisfont les normes internationales.

Les limites de la zone centrale et de la zone tampon semblent à la fois réalistes et adaptées. Avant les hostilités actuelles, l'État partie a protégé le site contre les intrusions agricoles ou urbaines en vertu de la législation sur l'archéologie. Des procédures de protection restent inappliquées depuis 2003 et le principal risque qui menace le bien est dû à l'impossibilité pour les autorités compétentes d'exercer un contrôle sur la gestion et la conservation du site.

## **22. Vieille ville de Jérusalem et ses remparts (site proposé par la Jordanie) (C 148 rev)**

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

## **23. Ville historique de Zabid (Yémen) (C 611)**

### **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (Décision 34COM 8E)**

#### **Brève synthèse**

Zabid est l'une des villes côtières de la région de Tihama, dans l'ouest du Yémen, perchée sur un promontoire au-dessus de l'embranchement de la rivière et de la plaine inondable fertile. C'est une ville fortifiée de forme circulaire qui a conservé quatre portes et qui était alimentée en eau par un vaste réseau de canaux. Elle était déjà florissante quand l'islam s'est établi dans la région au VIIIe siècle. Elle doit son développement à Ibn Ziyad (fondateur de la dynastie Ziyadite), qui avait été envoyé dans la région par le calife al-Mamun en 820 pour étouffer une rébellion.

Le cœur de la ville est sa première mosquée, Asa'ir. La Grande mosquée se trouve à l'ouest de la ville. Entre les deux s'étend le souk. Zabid a la plus forte concentration de mosquées du Yémen, 86 au total, pour la plupart de simples structures en briques, mais certaines avec une décoration plus élaborée en brique sculptée et en stuc. Quatorze datent de la période Rasulide - ce sont toutes des medersas - et représentent le groupe le plus important d'édifices de cette période au Yémen.

Un réseau de passages étroits sillonne la ville et ses bâtiments en style vernaculaire, typiques du sud de la Péninsule arabique, lui confèrent des qualités visuelles exceptionnelles. Les habitations en brique cuite sont toutes sur le même plan, avec une grande pièce (murabba) ouvrant sur une cour intérieure. Les maisons plus grandes s'élèvent sur deux ou trois étages et ont de magnifiques intérieurs richement décorés, avec murs, niches et plafonds en brique finement sculptée.

La ville avec son réseau de rues étroites, ses maisons traditionnelles et ses minarets est un exemple exceptionnel d'ensemble architectural homogène qui reflète les caractéristiques spatiales des premières années de l'islam. Autour de la ville se trouvent des cimetières, notamment celui du nord-ouest avec mosquée, puits et ombrages.

Zabid a joué un rôle important dans l'expansion de l'islam avec son université islamique (les anciennes mosquées et medersas qui recevaient des étudiants du monde entier venus suivre l'enseignement islamique et étudier différentes sciences), qui connut un extraordinaire développement grâce à des savants musulmans, contribuant ainsi au progrès de la science.

**Critère (ii) :** Zabid est d'un intérêt archéologique et historique exceptionnel en raison de son architecture domestique et militaire et de son tracé urbain (seule ville du Yémen construite en veillant à l'harmonie entre le tracé typique de la ville islamique, avec mosquée centrale et souk, et les maisons destinées à la vie privée). Son architecture a profondément influencé celle de la plaine côtière yéménite.

**Critère (iv) :** L'architecture domestique et militaire de Zabid, l'organisation du tissu urbain et défensif telle qu'elle transparaît à travers les vestiges des remparts, les tours de gué et la citadelle, ainsi que son accès indirect en font un site archéologique et historique exceptionnel. L'architecture domestique de Zabid est l'exemple le plus caractéristique du style Tihama de maison avec cour intérieure que l'on trouve fréquemment dans une grande partie du sud de la péninsule Arabique.

**Critère (vi) :** La Ville historique de Zabid est étroitement liée à l'histoire de l'expansion de l'islam aux premières années de l'Hégire, comme l'attestent les vestiges archéologiques à l'intérieur de la mosquée Alash'ar, associée à Al-Alash'ari, l'un des compagnons du prophète Mahomet, qui fit construire ce qui devint la cinquième mosquée de l'islam. Capitale du Yémen du XIIIe au XVe siècle, la ville a également joué pendant des siècles un rôle important dans le monde arabo-musulman en étant l'un des grands centres de diffusion du savoir islamique.

### **Intégrité (2010)**

La taille adéquate du bien permet à tous les éléments et composantes de l'architecture domestique et militaire et à l'organisation de son tissu urbain et défensif d'être représentés, faisant du bien un site archéologique et historique exceptionnel. Toutefois, la construction récente de bâtiments en béton, l'installation d'un réseau électrique avec câbles aériens disgracieux, l'usage croissant de matériaux modernes tels que le béton et la tôle ondulée et l'envahissement des espaces ouverts sont en train de sérieusement remettre en question cette intégrité.

L'intégrité visuelle et physique du bien est tellement menacée par ces nouveaux aménagements et empiètements qu'au total 40 % des structures sont vulnérables. Il est urgent d'arrêter ce déclin et de revenir sur les modifications indésirables.

### **Authenticité (2010)**

Les attributs qui confèrent au bien sa Valeur universelle exceptionnelle, tels que les mosquées, le tracé de la ville et les bâtiments traditionnels, sont extrêmement vulnérables au délabrement, à la modification des formes et des matériaux des bâtiments et à la multiplication des nouveaux ouvrages, sans souci de cohérence, dans les parties nord et est de la ville. Cependant, malgré ces menaces, il existe un certain degré d'authenticité qui pourrait être renforcé en restaurant le tracé urbain et les bâtiments traditionnels, afin de mieux traduire la Valeur universelle exceptionnelle du bien. Il est urgent d'inverser la tendance à la dégradation.

### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

La Ville historique de Zabid est protégée par la Loi de 1973 relative aux antiquités. Un schéma directeur concernant toute la ville a été approuvé en 2004 et un plan de conservation urbaine est en cours de préparation. Un plan de gestion du bien sera élaboré à la suite du plan de conservation urbaine. La Loi relative à la préservation des villes historiques sera adoptée et appliquée dans un proche avenir.

L'autorité responsable du bien est la GOPHCY (Organisation générale pour la préservation des villes historiques du Yémen), créée en 1990 pour gérer et sauvegarder toutes les villes historiques du Yémen.

Depuis 2007, l'antenne locale de la GOPHCY à Zabid a été renforcée, avec l'aide d'un projet géré par l'agence allemande d'assistance technique au développement (GTZ), qui a pour objet de remédier à l'important déclin de la ville et d'améliorer la situation physique, sociale et

économique générale, grâce à un programme de réhabilitation des logements et à un projet d'amélioration des infrastructures.

Pour pouvoir répondre pleinement aux exigences de préservation durable et de viabilité du bien et, à moyen terme, pour inverser la tendance au déclin qui représente une menace pour sa Valeur universelle exceptionnelle, la GOPHCY aura besoin d'un soutien considérable, de ressources, d'un renforcement de ses capacités ainsi que d'une assistance technique et financière.

## **ASIE ET PACIFIQUE**

### **24. Minaret et vestiges archéologiques de Djam (Afghanistan) (C 211 rev)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présenté au Comité du patrimoine mondial dans le Document *WHC-11/35.COM/8E*.

A l'époque de l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial (2002), les critères pour l'inscription ont été définis comme suit (voir la Décision **26 COM 23.2**):

**Critère (ii):** L'architecture et la décoration innovatrices du Minaret de Djam ont joué un rôle significatif dans le développement des arts et de l'architecture du sous-continent indien et au-delà.

**Critère (iii):** Le minaret de Djam et ses vestiges archéologiques associés constituent un témoignage exceptionnel de la puissance et de la qualité de la civilisation ghoride qui domina cette région aux XIIe et XIIIe siècles.

**Critère (iv):** Le minaret de Djam est un exemple exceptionnel de l'architecture et de l'ornementation islamiques dans la région et joua un rôle dans leur diffusion.

### **25. Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan) (C 208 rev)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présenté au Comité du patrimoine mondial dans le Document *WHC-11/35.COM/8E*.

A l'époque de l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial (2003), les critères pour l'inscription ont été définis comme suit (voir la Décision **27 COM 8C.43**):

**Critère (i):** Les statues de Bouddha et l'art rupestre de la vallée de Bamiyan sont une représentation exceptionnelle de l'école du Gandhara dans l'art bouddhique de la région d'Asie centrale.

**Critère (ii):** Les vestiges artistiques et architecturaux de la vallée de Bamiyan, important centre bouddhiste sur la Route de la Soie, sont un témoignage exceptionnel de l'échange des influences indiennes, hellénistiques, romaines et sassanides qui ont servi de fondations à une expression artistique particulière de l'école du Gandhara. À cela s'ajoute une influence islamique ultérieure.

**Critère (iii):** La vallée de Bamiyan est un témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle d'Asie centrale aujourd'hui disparue.

**Critère (iv):** La vallée de Bamyan est un exemple exceptionnel de paysage culturel illustrant une période significative du bouddhisme.

**Critère (vi):** La vallée de Bamyan est l'expression monumentale la plus importante du Bouddhisme occidental. Ce fut un centre de pèlerinage essentiel sur plusieurs siècles. Les monuments, en raison de leurs valeurs symboliques, ont souffert à différentes périodes de leur histoire, notamment lors de la destruction délibérée de 2001, qui secoua le monde entier.

## **26. Bam et son paysage culturel (République islamique d'Iran) (C 1208)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présentement en cours de révision.

A l'époque de l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial (2004), les critères pour l'inscription ont été définis comme suit (voir la Décision **28 COM 14B.55**):

**Critère (ii):** Bam s'est développée au carrefour d'importantes routes marchandes à la limite sud du haut plateau iranien, jusqu'à devenir un exemple exceptionnel de l'interaction des diverses influences.

**Critère (iii):** Bam et son paysage culturel représentent un témoignage exceptionnel du développement d'un peuplement marchand dans un environnement désertique d'Asie centrale.

**Critère (iv):** La Citadelle de Bam (Arg-e Bam) représente un exemple exceptionnel de peuplement fortifié et de citadelle d'Asie Centrale, reposant sur la technique de couches de terre (Chineh) combinées à des briques de terre (Khesht).

**Critère (v):** Le paysage culturel de Bam est une représentation exceptionnelle de l'interaction de l'homme et de la nature dans un environnement désertique, utilisant les qanats, qui reposent sur un système social strict, aux tâches et aux responsabilités précisément définies, et qui sont demeurés en usage jusqu'à nos jours, mais qui sont désormais devenus vulnérables à un changement irréversible.

## **27. Fort et jardins de Shalimar à Lahore (Pakistan) (C 171)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présenté au Comité du patrimoine mondial dans le Document *WHC-11/35.COM/8E*.

## **28. Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines) (C 722)**

Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présenté au Comité du patrimoine mondial dans le Document *WHC-11/35.COM/8E*.

### **Déclaration de valeur (Décision 32 COM 8B.73)**

Les rizières en terrasses d'Ifugao incarnent le mélange absolu de l'environnement physique, socioculturel, économique, religieux et politique. Il s'agit, qui plus est, d'un paysage culturel vivant d'une beauté incomparable.

Les rizières en terrasses d'Ifugao sont une contribution inestimable d'ancêtres philippins à l'humanité. Construites il y a 2000 ans, et transmises de génération en génération, les rizières en terrasses d'Ifugao représentent une illustration immuable d'une civilisation ancienne qui a résisté aux nombreux défis et revers causés par la modernisation.

*Compendium sur les déclarations de valeur et de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et ceux discutés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril*

*WHC-11/35.COM/INF.7A, p. 19*

Implanté à une plus haute altitude et sur des pentes plus raides que de nombreuses autres cultures en terrasses, l'ensemble des murs en pierres et terre d'Ifugao et le minutieux découpage des contours naturels des collines et des montagnes pour la réalisation de rizières inondées, associé au développement de systèmes d'irrigation complexes, captant l'eau des forêts des montagnes, et un système d'exploitation agricole sophistiqué, reflètent une maîtrise de la technique qui est appréciée jusqu'à nos jours.

Les terrasses illustrent la persistance de traditions culturelles et une remarquable continuité car des traces archéologiques montrent que cette technique est utilisée dans la région depuis deux mille ans sans avoir subi de changements. Elles offrent bien des leçons pour des applications dans d'autres endroits du monde.

L'entretien des rizières en terrasses vivantes reflète une approche essentiellement coopérative de toute la communauté, qui est basée sur une connaissance approfondie de la riche diversité des ressources biologiques existant dans l'agro-écosystème d'Ifugao, un système annuel soigneusement réglé respectant les cycles lunaires, un zonage et une planification, une conservation extensive des sols, une maîtrise du contrôle des insectes nuisibles par une diversité de plantes, associés à des rituels religieux.

**Critère (iii):** Les rizières en terrasses sont un témoignage spectaculaire d'un système de production de riz durable et essentiellement communautaire, basé sur la collecte de l'eau des forêts peuplant le sommet des montagnes et sur la construction de terrasses et de bassins d'eau en pierres, un système qui perdure depuis deux mille ans.

**Critère (iv):** Les rizières en terrasses sont un mémorial de l'histoire et du travail de plus de mille générations de petits fermiers qui, œuvrant en communauté, ont créé un paysage basé sur l'utilisation délicate et durable des ressources naturelles.

**Critère (v):** Les rizières en terrasses sont un exemple exceptionnel de l'utilisation des sols résultant d'une interaction harmonieuse entre l'homme et son environnement qui a créé un paysage en terrasses sur des pentes très abruptes d'une grande beauté, aujourd'hui rendu vulnérable par les changements économiques et sociaux.

## EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

### 29. Cathédrale de Bagrati et monastère de Ghélati (Géorgie) (C 710)

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

### 30. Monuments historiques de Mtskheta (Géorgie) (C 708)

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

### 31. Monuments médiévaux au Kosovo (Serbie) <sup>2</sup> (C 724)

Aucune déclaration n'a été adoptée pour ce bien.

## AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

---

<sup>2</sup> **Note:** Le Secrétariat a été informé par le conseiller juridique que "le Secrétariat de l'UNESCO suit la pratique des Nations Unies, qui considère que la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999) continue d'être applicable au territoire du Kosovo jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise".

### **32. Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura (Chili) (C 1178)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présentement en cours de révision.

A l'époque de l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial (2005), les critères pour l'inscription ont été définis comme suit (voir la Décision **29 COM 8B.51**):

**Critère (ii):** Le développement de l'industrie du salpêtre reflète l'association des connaissances, des compétences, de la technologie et de l'investissement financier de personnes venant d'horizons différents, notamment d'Amérique du Sud et d'Europe, que les circonstances ont amené à vivre ensemble. L'industrie du salpêtre devint un vaste lieu d'échange culturel où les idées étaient rapidement absorbées et exploitées. Les deux usines représentent ce processus.

**Critère (iii):** Les mines de salpêtre et les villes minières associées sont devenues des communautés urbaines très originales ayant leur propre langue, leur organisation, leurs coutumes ainsi que leurs expressions créatives, qui ont permis de diffuser un esprit d'entreprise lié à une technique. Les deux usines de salpêtre proposées pour inscription représentent cette culture unique.

**Critère (iv):** Les mines de salpêtre du nord du Chili sont devenues le premier producteur de salpêtre naturel au monde; elles ont transformé la Pampa et, indirectement, les terres agricoles qui ont bénéficié des engrais produits par les usines. Les deux usines de salpêtre représentent ce processus de transformation.

### **33. Zone archéologique de Chan Chan (Pérou) (C 366)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présenté au Comité du patrimoine mondial dans le Document *WHC-11/35.COM/8E*.

### **34. Coro et son port (République bolivarienne du Venezuela) (C 658)**

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

## **II. BIENS DISCUTES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL**

### **BIENS NATURELS**

#### **ASIE ET PACIFIQUE**

##### **1. Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (Indonésie) (N 1167)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présentement en cours de révision.

A l'époque de l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial (2004), les critères pour l'inscription ont été définis comme suit (voir la Décision **28 COM 14B.5**):

**Critère (vii):** Les parcs qui constituent le Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra se trouvent sur la dorsale principale des montagnes de Bukit Barisan que l'on appelle les «Andes de Sumatra». Des paysages pittoresques et exceptionnels abondent à toutes les échelles. Les montagnes de chacun des sites sont une toile de fond remarquable pour les plaines habitées et développées de Sumatra. L'association de la beauté spectaculaire du lac Gunung Tujuh (le plus haut lac d'Asie du Sud-Est), de la splendeur du volcan géant du mont Kerinci, de nombreux petits lacs volcaniques, côtiers et glaciaires dans un décor de forêts naturelle, de fumarolles qui crachent leur fumée dans les forêts de montagne et de cascades et réseaux de grottes nombreux dans des paysages de forêts ombrophiles luxuriantes met en valeur la beauté exceptionnelle du Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra.

**Critère (ix):** Le Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra représente les blocs forestiers les plus importants de l'île de Sumatra pour la conservation de la diversité biologique des forêts de montagne et des forêts de plaine. Cette île qui possédait autrefois de vastes forêts tropicales ombrophiles a vu celles-ci réduites, en l'espace de 50 ans seulement, à des vestiges isolés, y compris ceux qui sont à l'intérieur des trois sites proposés. L'Écosystème Leuser, y compris le Parc national de Gunung Leuser qui fait l'objet de la proposition est de loin, le plus grand et le plus important vestige forestier de Sumatra. Les trois sites proposés auraient sans aucun doute été d'importants refuges climatiques pour les espèces au cours de l'évolution et sont aujourd'hui devenus des refuges d'importance critique pour les processus futurs de l'évolution.

**Critère (x):** Les trois parcs qui constituent le Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra possèdent des habitats très divers et une diversité biologique exceptionnelle. Ensemble, les trois sites possèdent plus de 50% de la diversité végétale totale de Sumatra. On a recensé au moins 92 espèces endémiques locales dans le Parc national de Gunung Leuser. La proposition fait état de populations de la plus grande fleur du monde (*Rafflesia arnoldi*) et de la plus haute fleur du monde (*Amorphophallus titanum*). Les forêts reliques des basses terres des sites proposés sont très importantes pour la conservation de la biodiversité végétale et animale des forêts de plaine d'Asie du Sud-Est en disparition rapide. De même, les forêts de montagne, bien qu'elles soient moins menacées, sont très importantes pour la conservation de la végétation de montagne distinctive du bien.

## **EUROPE ET AMERIQUE DU NORD**

### **2. Forêts vierges de Komi (Fédération de Russie) (N 719)**

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

## **AMERIQUE LATINE ET CARAIBES**

### **3. Réserve de la biosphère Río Plátano (Honduras) (N 196)**

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

## **BIENS CULTURELS**

### **EUROPE ET AMERIQUE DU NORD**

#### **4. Centre historique de la ville de Yaroslavl (Fédération de Russie) (C 1170)**

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

A l'époque de l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial (2005), les critères pour l'inscription ont été définis comme suit (voir la Décision **29COM 8B.43**):

**Critère (ii):** La ville historique de Yaroslavl, avec ses églises du XVIIe siècle, son plan néoclassique en étoile et son architecture civile, est un exemple exceptionnel de l'échange d'influences culturelles et architecturales entre l'Europe de l'Ouest et l'empire russe.

**Critère (iv):** Yaroslavl est un exemple exceptionnel de la réforme urbaine qui fut ordonnée par l'impératrice Catherine la Grande et mise en oeuvre en Russie entre 1763 et 1830.

#### **5. Tour de Londres (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) (C 488)**

##### **Déclaration de valeur (Décision 32COM 8B.98)**

La Tour de Londres, construite par Guillaume le Conquérant en 1066, a une valeur universelle exceptionnelle par les qualités culturelles suivantes :

Comme point de repère édifié pour la protection et le contrôle de la cité de Londres : Commandant l'entrée de la capitale, la Tour était en fait la porte donnant accès au nouveau royaume normand. Occupant une position stratégique sur un méandre de la Tamise, elle établit une ligne de démarcation d'une importance capitale entre la cité de Londres en plein développement et le pouvoir de la monarchie. Elle joua un rôle à deux facettes, d'une part en protégeant la ville grâce à sa structure défensive et à sa garnison, d'autre part en contrôlant aussi les citoyens à l'aide de ces mêmes moyens. La Tour a littéralement « dominé de toute sa hauteur » les environs jusqu'au XIXe siècle.

Comme symbole du pouvoir normand : La Tour de Londres fut construite pour démontrer la puissance normande. Plus que tout autre structure, la Tour représente l'importance considérable de la conquête de l'Angleterre par les Normands au milieu du XIe siècle, par l'influence qu'elle exerça sur le développement de liens plus étroits avec l'Europe, sur la langue et sur la culture, en créant l'une des plus puissantes monarchies d'Europe. La Tour a un rôle emblématique, illustrant la dernière conquête de l'Angleterre par les armes.

Comme exemple exceptionnel de l'innovante architecture normande militaire de la fin du XIe siècle : Vestige le plus complet des palais-forteresses du XIe siècle subsistant en Europe, la Tour Blanche et ses ajouts des XIIIe et XIVe siècles, font partie d'une série d'édifices se situant à l'avant-garde de la technologie de la construction militaire au plan international. Ces édifices représentent l'apogée des châteaux construits suivant un concept particulier et sophistiqué qui prit naissance en Normandie et se propagea à travers les terres normandes pour gagner l'Angleterre et le Pays de Galles.

Comme modèle exemplaire d'un palais-forteresse médiéval qui évolua du XIe au XVIe siècle : Les ajouts d'Henri III et d'Édouard 1er et, notamment, le développement extrêmement novateur

du Palais au sein de la forteresse ont fait de la Tour l'un des sites dotés d'un château les plus novateurs et les plus imités en Europe au XIIIe siècle et au début du XIVe siècle et une grande partie des travaux dus à ces rois subsiste de nos jours. Des constructions palatines furent ajoutées au complexe royal jusqu'au XVIe siècle, bien que peu d'entre elles soient encore debout. Sur le site de la Tour, les vestiges des bâtiments du palais donnent une occasion exceptionnelle d'entrevoir la vie d'un monarque du Moyen-âge entre les murs de sa forteresse. La Tour de Londres est l'un des rares vestiges d'un ensemble de bâtiments royaux s'étant développé de manière continue entre les XIe et XVIe siècles qui, de ce fait, est d'une grande importance aux niveaux national et international.

Pour ses relations avec les institutions de l'État : L'utilisation continue de la Tour par une succession de monarques a favorisé le développement de plusieurs institutions étatiques majeures. Ces dernières exerçaient des fonctions fondamentales, comme celles concernant la défense de la nation, les archives et la frappe de la monnaie. À partir de la fin du XIIIe siècle, la Tour devint le principal dépositaire des documents officiels et des biens précieux appartenant à la couronne. La présence des bijoux de la couronne dans la Tour où ils sont conservés depuis le XVIIe siècle est une réminiscence du rôle de la forteresse comme dépositaire de la Garde-robe royale.

Comme cadre d'événements capitaux dans l'histoire : La Tour a été le cadre de certains des plus graves événements de l'histoire britannique et européenne. Servant de théâtre au déroulement de l'histoire, la Tour a joué un rôle qui a essentiellement contribué à lui donner le statut d'une structure emblématique. Représentant sans doute la plus importante construction de la conquête normande, la Tour Blanche symbolise la puissance et la longévité de l'ordre nouveau. L'emprisonnement dans la Tour d'Édouard VII et de son jeune frère au XVe siècle, puis au XVIe siècle celui de quatre reines d'Angleterre, dont trois furent exécutées sur le Tower Green - Anne Boleyn, Catherine Howard et Jane Grey - seule Elizabeth Ière ayant échappé à l'exécution, ont marqué l'histoire britannique. La Tour a également contribué à façonner la Réforme en Angleterre, dans la mesure où les prisonniers (ceux qui survécurent) catholiques et protestants relatèrent leurs expériences et firent eux aussi évoluer la définition de la Tour dans le sens d'un lieu de torture et d'exécution.

**Critère (ii) :** Monument symbolique du pouvoir royal depuis Guillaume le Conquérant, la Tour de Londres a été un modèle éminent dans tout le royaume depuis la fin du XIe siècle. À son exemple, de nombreux donjons ont été construits en pierre, comme ceux de Colchester, Rochester, Hedingham, Norwich ou encore Carisbrooke Castle dans l'Île de Wight.

**Critère (iv) :** La Tour Blanche est le type par excellence du château royal à la fin du XIe siècle. L'ensemble de la Tour Blanche est une référence majeure pour l'histoire de l'architecture militaire médiévale.

## **AMERIQUE LATINE ET CARAIBES**

### **6. Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo-San Lorenzo (Panama) (C 135)**

Aucune déclaration n'est disponible pour ce bien.

### **7. Site archéologique de Panamá Viejo et district historique de Panamá (Panama) (C 790 bis)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présentement en cours de révision.

## **8. Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou) (C 274)**

Aucune déclaration n'est actuellement disponible pour ce bien. Un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle a été soumis par l'Etat partie pour ce bien et est présentement en cours de révision.